

## Un enjeu financier très important

Opposée au traitement des déchets ménagers par incinération prôné par le Valtom, Clermont-Communauté a proposé en 1998 un traitement alternatif, le projet Ophrys, par tri mécano-biologique (récupération de la partie organique et deuxième tri de matières recyclables), sur le site de Puy-Long, pour 70 % des déchets du département.

Le tribunal administratif, qui ne regarde strictement que la pure légalité (1), sans étudier l'intérêt des différents projets, ne nous a pas permis jusqu'à aujourd'hui de le mettre en œuvre...

Cependant, Clermont-Communauté a commandé ce printemps au cabinet indépendant CALIA Conseil une étude financière en cours de finalisation, comparative des deux procédés : celui de Novergie-Vernéa qu'a contracté le Valtom, et celui d'Ophrys. Cette étude va prochainement être mise en ligne.

Les conclusions confirment les chiffres avancés par les services de Clermont-Communauté il y a deux ans :

En **investissement**, le projet Vernéa coûte 360 millions d'Euros, le projet Ophrys 230 millions. La différence est de 130 millions d'Euros. En tenant compte, de la construction, et de l'exploitation, la différence est de **153 millions sur 20 ans !!!** Même si la grosse somme de 20 millions qu'avance le directeur de Vernéa, et que relaie le Préfet, pour un éventuel dédommagement si on arrête le projet, est très importante, cela mérite pour le moins d'être relativisé, par les temps qui courent, au vu des économies réalisables !!!

Il faut préciser en outre que bien souvent il faut revoir à terme le système de traitement des fumées des incinérateurs et qu'il en va en général du tiers de l'investissement...

Il en va de même pour ce qui est du **fonctionnement**. En euros constants (à inflation zéro ), le pôle de traitement avec incinérateur est **plus cher de 44 € la tonne** (135 €/t contre 91 €/t).

Le calcul de ce que devraient payer en plus les contribuables via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est aisé. Les 44 €/tonne en plus pour 150 000 tonnes génèrent un supplément de facture de 6 600 000 € ; Le territoire du Valtom comprend 656 000 habitants ; 66 % de la population sont soumis à la taxe foncière : en moyenne, cela revient à 16,8 € en plus par foyer pour la première année de fonctionnement.

**Yves Reverseau**

*Conseiller communautaire de Clermont à Clermont-Communauté délégué au VALTOM  
Juin 2010*

(1) Parmi les arguments du jugement du tribunal administratif de Clermont-Fd du 5 mai 2009 annulant l'arrêté du préfet du Puy de Dôme qui refusait le 30 juillet 2008 à Vernéa l'autorisation d'exploiter : les avis défavorables de la commission d'enquête et de certaines communes ne sauraient «être un motif valablement retenu» (p.8) ; les conclusions du Grenelle de l'environnement, et le projet de loi Grenelle 1 adopté en première lecture «n'ont pas force de loi» et ne peuvent être opposés (p.9) ; la circonstance que le département du Puy-de-Dôme souhaite procéder à la révision du plan départemental «est inopérante» (p.10) ...